

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 juillet 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

112-07-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2023

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

6.1 - Adoption du règlement numéro 401-2023 visant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé

6.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement # 376-2020-03 modifiant le règlement numéro 376-2020 relatif à la gestion des installations septiques

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération

7.3 - Réfection d'une partie du rang Saint-Yves - Décompte progressif no 2

7.4 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé près du 220, rang Saint-Thomas

7.5 - Relevé topographique des fossés et ponceaux du rang Saint-Thomas

7.6 - Octroi du contrat pour le nettoyage de fossés - Rang Thiersant

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Adoption de la politique d'aide financière pour les nouveau-nés

9.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

9.3 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy – 34^e édition

9.4 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

9.5 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau

- 9.6 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation
- 9.7 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.
- 9.8 - PRABAM - Reddition de comptes et confirmation de la réalisation des travaux

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

11 – Varia

- 11.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

113-07-23

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 5 juin 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

114-07-23

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 14 juin 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

115-07-23

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 au montant de 152 501,39\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 au montant de 152 501,39\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 juillet 2023).

6 - LÉGISLATION

116-07-23

6.1 - Adoption du règlement numéro 401-2023 visant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé

Considérant que la Municipalité désire procéder à la révision du programme d'aide financière remise aux parents de nouveau-né;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 331-2011;

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

Considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Objet

Le présent règlement vise à abroger le règlement numéro 331-2011 Règlement relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

6.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement # 376-2020-03 modifiant le règlement numéro 376-2020 relatif à la gestion des installations septiques

La conseillère Marie-Soleil Beauregard donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 376-2020-03 modifiant le règlement numéro 376-2020 relatif à la gestion des installations septiques.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de monsieur Jean-Marc Laberge, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 a été remis aux élus pour information.

117-07-23

7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

118-07-23

7.3 - Réfection d'une partie du rang Saint-Yves - Décompte progressif no 2

Considérant le dépôt du deuxième décompte progressif comprenant le paiement de la retenue finale de garantie ainsi que les coûts liés à l'indexation du prix du bitume prévus au contrat des travaux de réfection d'une partie du

rang Saint-Yves en date du 27 juin 2023, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette;

Considérant que la libération de la retenue finale de garantie est de 15 451,17\$ incluant les taxes;

Considérant que le devis d'appel d'offres prévoyait, à l'article 29, une clause d'ajustement du prix du bitume au moment de l'exécution des travaux, et ce, en conformité avec l'article 13.3.5.2 du *Cahier des charges et devis généraux* (CCDG);

Considérant qu'un ajustement est nécessaire en raison de la fluctuation des prix du bitume à la hausse versus le prix de référence fixé au devis;

Considérant que cet ajustement a été vérifié par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette;

Considérant sa recommandation de paiement;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Saint-Yves au montant de 15 451,17\$ taxes incluses à *Danis Construction inc.* Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 55-13600-000.

D'autoriser une dépense de 24 139,30\$ taxes incluses à *Danis Construction inc.* conformément à la clause d'ajustement du prix du bitume au devis d'appel d'offres et que cette dépense soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

119-07-23

7.4 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé près du 220, rang Saint-Thomas

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour remplacer le ponceau situé à proximité du 220, rang Saint-Thomas;

Considérant la soumission de *Groupe Horizon* datée du 26 juin 2023 au montant de 8 587,80\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le remplacement du ponceau situé près du 220, rang Saint-Thomas à la compagnie *Groupe Horizon* au montant de 8 587,80\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-04001-000.

Que le Conseil octroie le contrat pour le pavage à *Asphalte Expert*. Le coût à la tonne métrique est de 325\$ plus les frais de préparation et compaction. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-04001-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7.5 - Relevé topographique des fossés et ponceaux du rang Saint-Thomas

Le Conseil ne donne pas suite à cette offre de services.

120-07-23

7.6 - Octroi du contrat pour le nettoyage de fossés - Rang Thiersant

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire procéder à l'entretien du fossé en bordure du rang Thiersant afin d'améliorer le drainage de la route;

Considérant la soumission budgétaire de *Excavation JD inc.* au montant de 5 910,00\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

De retenir les services de *Excavation JD inc.* afin de nettoyer le fossé en bordure du rang Thiersant selon la soumission budgétaire datée du 28 juin 2023 au montant de 5 910,00\$ plus les taxes applicables. Ce montant inclus l'utilisation d'une pelle mécanique et de deux camions. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que huit (8) permis ont été émis pour la période de juin 2023.

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

121-07-23

9.1 - Adoption de la politique d'aide financière pour les nouveau-nés

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire créer une politique d'aide financière pour aider les nouveaux parents à assumer les coûts reliés à la naissance d'un nouvel enfant;

Considérant les pouvoirs conférés aux municipalités par la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une politique d'aide financière pour les nouveau-nés;

Considérant le projet d'aide financière pour les nouveau-nés de la municipalité de Saint-Aimé déposé à la présente séance;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique d'aide financière pour les nouveau-nés telle que soumise;

Que ladite politique soit jointe aux pages suivantes de ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

122-07-23

9.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Julie L'Homme
Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

123-07-23

9.3 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy – 34^e édition

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que ce Conseil autorise un montant de 150 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de son 34^e anniversaire. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

124-07-23

9.4 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que ce Conseil autorise la 27^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le 7 juillet prochain, selon les modalités indiquées dans la demande d'autorisation datée du 8 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

125-07-23

9.5 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau

Considérant qu'une demande de don a été transmise au Conseil par M. Luc Nadeau, citoyen de Saint-Aimé;

Considérant que M. Nadeau participera au Tour CIBC Charles-Bruneau et pédalera le 7 juillet prochain plus de 120 km afin d'amasser des dons pour les enfants atteints du cancer;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise un don au montant de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau, conditionnellement à la participation de M. Nadeau au Tour cycliste Charles-Bruneau. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

126-07-23

9.6 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu datée du 5 juin 2023 visant le renouvellement du droit de passage pour ces routes:

- traverser le rang Saint-Thomas entre les numéros civiques 170 et 200;
- traverser la montée Sainte-Victoire près du numéro civique 239;
- traverser le rang Thiersant (sud) entre les numéros civiques 564 et 590;
- traverser le rang Thiersant (nord) entre les numéros civiques 280 et 320;
- traverser le chemin du Pont (Saint-Marcel)

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable les autorisations requises sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur les sentiers;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu respecte la distance minimale de 100 mètres entre les sentiers et les habitations, règle établie par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Fédération Québécoise des Clubs Quads;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser les rangs sous la responsabilité de la municipalité aux endroits mentionnés dans la demande et d'y installer la signalisation requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

127-07-23

9.7 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.

Considérant la demande du Club des Neiges Sorel-Tracy inc. datée du 21 mai 2023 pour avoir la permission de circuler à motoneige sur le territoire de la Municipalité et de traverser la route 239;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra obtenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable les autorisations requises pour permettre la circulation des motoneiges sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra s'engager à installer la signalisation requise sur ce secteur pour permettre la circulation sécuritaire des motoneiges;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'accorder au Club des Neiges Sorel-Tracy inc., l'autorisation à traverser la route 239, pour la saison 2023-2024 conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

128-07-23

9.8 - PRABAM - Reddition de comptes et confirmation de la réalisation des travaux

Considérant la subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRABAM;

Considérant que les travaux sont maintenant complétés;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reddition de comptes;

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le conseil entérine et confirme que les travaux visés par la reddition de comptes ont été réalisés;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

129-07-23

11.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022;

En conséquence
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

130-07-23

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h59.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière